

## Qui contacter selon vos besoins d'informations ou de documents ?

Demands	S'adresser à :	Remarques
Démarches administratives (dossiers scolaires, inscriptions, documents scolaires...)	<b>Secrétariat de direction</b>	Les certificats de scolarité ne sont pas distribués le jour de la rentrée mais 2 semaines après constat de la présence de l'élève.
Demi-pension (renseignements, inscriptions, règlement) ; bourses ; aides financières	<b>Secrétariat de gestion</b>	En cas de difficultés financières, contacter le gestionnaire pour demander un échéancier pour le paiement des factures et l'assistante sociale pour déposer un dossier de fonds social (aides attribuées en fonction des ressources).
Information concernant la santé ; transmission des PAI (Projets d'Accueil Individualisé)	<b>Infirmière scolaire</b>	Les PAI doivent être mis à jour chaque année par les familles dès la rentrée.
Prévenir le collège de l'absence de votre enfant :	<b>Vie scolaire (surveillants ou CPE)</b>	Les parents complètent le coupon « absence » du carnet de correspondance. Dès son retour, l'enfant se présente à la vie scolaire avant d'aller en cours pour donner son coupon et faire tamponner son carnet.
En cas de retard de l'enfant	<b>Vie scolaire (surveillants)</b>	Se présenter au bureau des surveillants pour que le retard soit enregistré sur le carnet (à faire signer par les parents ensuite).
Codes d'accès à l'ENT perdus par l'élève	<b>Professeur Principal, en début ou en fin d'un cours.</b>	Les codes sont distribués aux élèves en classe en septembre. L'attribution d'un nouveau code nécessite au moins une semaine d'attente. Attention à noter le code !
Codes d'accès à l'ENT perdus par les parents	<b>Secrétariat de direction</b>	Les codes seront donnés aux parents lors de la réunion de septembre. L'attribution d'un nouveau code nécessite au moins une semaine d'attente. Ne pas donner le code à l'enfant !
- Inaptitude temporaire partielle ou totale à l'EPS - Inaptitude de plus de 3 mois	<b>Professeur d'EPS</b>  <b>Infirmière : sur RV</b>	Les parents font compléter par leur médecin le certificat d'inaptitude officiel et l'élève le remet à son professeur d'EPS (il assiste toutefois au cours d'EPS). <a href="https://padlet.com/clglangevinwallon95/idyg2ojywk7mdqp9/wish/2187433306">https://padlet.com/clglangevinwallon95/idyg2ojywk7mdqp9/wish/2187433306</a>
Difficultés scolaire de l'élève	<b>Professeur de la discipline ou Professeur Principal</b>	L'élève en parle si possible à ses professeurs. Les familles peuvent demander aux professeurs un RV téléphonique ou un RV au collège.
Enfant témoin ou victime d'incidents	• CPE, Professeurs ; • Eventuellement direction, Assistante Sociale, Infirmière, psychologue	La CPE est l'interlocuteur privilégié pour gérer les incidents du quotidien en vie scolaire. S'il s'agit de problèmes entre élèves de la classe, pendant les cours, prévenir le Professeur Principal.
Difficultés personnelles ou familiales	• CPE, Professeurs ; • Eventuellement direction, Assistante Sociale, Infirmière, psychologue	Alerter des adultes du collège ; se faire accompagner par un camarade si besoin. En fonction de la nature de la difficulté, l'élève ou sa famille choisiront l'interlocuteur.

### Un bon suivi, c'est aussi du côté des parents la vérification quotidienne des outils scolaires disponibles :

- Lecture du carnet de correspondance et de l'agenda de votre enfant
- Vérification du sac en période de rentrée, afin de bien récupérer les documents destinés aux parents.
- Consultation régulière de l'ENT : vous pourrez accéder à l'emploi du temps mis jour (si les absences des professeurs sont connues à l'avance) ; les notes de votre enfant, ses absences et retards, et son cahier de texte.
- Vérification des coordonnées parentales sur l'ENT (prévenir le collège, par exemple, en cas de modification de numéro de téléphone)

### Horaires d'ouverture et prises de rendez-vous

**Horaires d'ouverture du collège :** 8h00 - 18h00 le lundi, mardi, jeudi et vendredi / 8h00 - 12h30 le mercredi

**Secrétariats direction et gestion :** 8h30-12h00 et 14h00-16h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi / Fermé le mercredi

### Les familles sont reçues au collège uniquement sur rendez-vous :

- Pour l'administration, l'équipe éducative, médico-sociale, et la direction : RV ☎ au 01 39 89 73 84
- Pour les professeurs, prendre RV soit par le carnet de correspondance, soit par mail sur l'ENT

Une messagerie est disponible sur l'ENT. Nous invitons les parents à en faire un usage mesuré (environ 1200 parents sont inscrits ; il n'est donc pas toujours possible de répondre, ou avec réactivité) et la communication « de terrain » auprès de vos enfants sera privilégiée.

**Bonne rentrée à tous !**